

## Compte rendu de la séance du lundi 09 mars 2015

Secrétaire de la séance: Laurent BEREAU

### Ordre du jour:

- 1/ AMORTISSEMENTS TRAVAUX DE VOIRIE Délibération
- 2/ DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET COMMUNAL
- 3/ DELIBERATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET COMMUNAL
- 4/ DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT
- 5/ DELIBERATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT
- 6/ CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA Sté AVI-CONSEIL Délibération
- 7/ QUESTIONS DIVERSES

- Devis de Mr CUSSEAU : garde-corps du pont de l'estrabeau Délibération
- Devis sarl ACH horloge de l'Eglise Délibération
- Délibérations fiscales
- Adhésion Groupement de Commande Achat d'énergies.
- SIVU du Chenil du Libournais : transports d'animaux
- Photocopieur
- Extincteurs : contrat d'entretien et renouvellement
- Edito
- Panneau de signalisation
- Etang de la Hage
- CR du Syndicat des Eaux
- Simulation D.G.F
- Simulation évolution masse salariale
- Eglise : Début des travaux
- Plan Local d'Urbanisme : Enquête Publique
- Commission Communale des Impôts

## Délibérations du conseil:

### AMORTISSEMENTS TRAVAUX DE VOIRIE ( DE 2015 01 01)

Suite aux travaux de voirie effectués en 2014, le Conseil Municipal décide d'amortir ces travaux ainsi que la subvention afférente de la façon suivante :

Durée d'amortissement : 15 ans

Section de fonctionnement

Dépenses : 042/6811  
2865€

Recettes : 042777  
624€

Section d'investissement

Dépenses : 041/1323  
9362€

Recettes : 0411313  
9362€

Dépenses : 13913/040  
624€

Recettes : 040/28151  
2865€

amortissement de la voirie (42986,69) et de la subvention afférente (9362,00) sur 15 ans

n° inventaire : 0012

### DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ( DE 2015 01 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert FAURE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Pascal LABRO après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 126.55			3 710.15	11 126.55	3 710.15
Opérations exercice	82 008.34	126 412.18	233 360.71	287 021.99	315 369.05	413 434.17
Total	93 134.89	126 412.18	233 360.71	290 732.14	326 495.60	417 144.32
Résultat de clôture		33 277.29		57 371.43		90 648.72
Restes à réaliser	97 791.78	55 973.00			97 791.78	55 973.00
Total cumulé	97 791.78	89 250.29		57 371.43	97 791.78	146 621.72
Résultat définitif	8 541.49			57 371.43		48 829.94

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT AUBIN DE BRANNE, les jour, mois et an que dessus.

### DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION COMMUNE ( DE 2015 01 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal LABRO

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT AUBIN DE BRANNE, les jour, mois et an que dessus.

### DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT ( DE 2015 01 04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert FAURE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Pascal LABRO après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	28 177.45				28 177.45	
Opérations exercice	18 412.75	16 772.03	13 395.73	24 348.94	31 808.48	41 120.97
Total	46 590.20	16 772.03	13 395.73	24 348.94	59 985.93	41 120.97
Résultat de clôture	29 818.17			10 953.21	18 864.96	
Restes à réaliser						
Total cumulé	29 818.17			10 953.21	18 864.96	
Résultat définitif	29 818.17			10 953.21	18 864.96	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT AUBIN DE BRANNE, les jour, mois et an que dessus.

### DELIBERATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT DE 2015 01 05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal LABRO

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT AUBIN DE BRANNE, les jour, mois et an que dessus.

## **Suite Ordre du jour :**

### Amortissements Travaux de voirie

Alexandra CHAUVET souhaite disposer d'informations sur le montage financier des travaux de voirie sur le secteur de Blanquine. VC N°107

Montant opération	Subventions	Auto financement
42 987 €	9 362 €	33 625 €

### Contrat de prestations de service avec la Sté AVI-CONSEIL

Monsieur le Maire présente le contrat de prestation proposé par la Sté AVI CONSEIL et rappelle que la commune ne dispose pas de service technique dans les domaines de voirie, sécurité routière, aménagement et accessibilité et qu'à ce titre il est nécessaire de s'appuyer sur des prestataires externes de conseil.

La proposition d'AVI-CONSEIL est un contrat de prestation ayant pour objet les missions d'étude, expertise, audit, diagnostic, assistance et accompagnement dans les domaines précités.

Les prestations listées ci-dessus sont facturées 33€/heure pour un maximum de 300 heures/an.

Après en avoir débattu, et afin de maîtriser le montant global des dépenses qui pourraient en résulter, le conseil souhaite pouvoir disposer de devis pour chaque affaire concernée avant acceptation. La délibération est reportée au prochain CM.

### Remise en état du garde-corps du pont de l'estrabeau (bief du moulin).

Compte tenu des problèmes de sécurité aujourd'hui posés par l'état du garde-corps du pont de l'estrabeau et des responsabilités qui nous incombent, la municipalité décide de réaliser les travaux sur l'exercice 2015.

Nous disposons aujourd'hui d'une proposition de l'EURL JC. Nous attendons 2 nouvelles propositions de prix permettant de répondre aux règles des marchés publics.

### Remise en fonctionnement de l'horloge de l'église.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une horloge électronique sur la cloche de l'église, arrêtée depuis trois ans pour des raisons de sécurité. Cet équipement permettrait de faire revivre notre cloche et sans doute un peu le village en rappelant 2 ou 3 fois par jour les heures de la journée, rythmant ainsi fidèlement la vie des Saint Aubinois(es).

Le conseil souhaite qu'une consultation soit réalisée auprès des riverains de l'église. Décision sera prise en fonction de ce retour d'enquête et analyse des possibilités budgétaires.

### Délibérations fiscales.

Les délibérations relatives à la fiscalité directe locale doivent être adoptées, sauf cas particuliers mentionnés ci-après, avant le 1er octobre d'une année pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante. Elles demeurent valables tant qu'elles n'ont pas été modifiées ou rapportées.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes abattements ou exonération que les années précédentes sur la TH, le foncier bâti et non bâti, la TEOM, la CFE et CVAE.

### Adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde).

Monsieur le maire expose la proposition du SDEEG visant à constituer un groupement d'achat d'énergie au niveau régional, afin de palier à la disparition programmée des tarifs réglementés d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'adhésion de la commune à cette proposition doit faire l'objet d'une délibération.

Après débat, compte tenu que la commune de Saint Aubin de Branne n'est pas éligible au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur ce segment de puissance (P > à 36 KVA), le Conseil Municipal décide d'attendre d'être concerné par cette évolution législative pour se prononcer.

Parallèlement lors de la réunion du Comité Syndical d'Electrification de l'Entre Deux Mers ont été présentées les propositions de modification des statuts du SDEEG permettant, après adhésion, une plus large coopération entre l'entité et les communes membres, en matière d'autorisation du droit des sols, de distribution publique d'eau potable et de gestion des hydrants, d'assainissement et de déchets.

Tout en relevant une certaine inquiétude sur ces mutualisations qui tendent à recréer un état de monopole et, de fait, la perte d'un service de proximité, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer contre la proposition du SDEEG sans pour autant y adhérer.

#### SIVU du chenil du Libournais.

Le SIVU du chenil nous propose après avoir été sollicité à plusieurs reprises par des communes membres pour un service de ramassage des animaux sur le territoire, une évaluation chiffrée sur la mise en place de ce service.

Fonctionnement : 6 jours sur 7 pour le ramassage mais sans capture.

Coût : évalué à 50% d'augmentation de la participation soit de 0.78€ à 1.17€ par habitant.

Cette proposition devant être débattue en Comité Syndicale.

Parallèlement la SARL BOILEAU Franck de Bonzac nous propose un service identique avec des tarifs attractifs.

Au vue de ces éléments, il semble intéressant que le SIVU puisse examiner cette proposition afin de pouvoir peut-être envisager la création d'un marché au coup par coup avec ce prestataire.

Cette hypothèse sera défendue par notre commune lors du prochain CS.

#### Photocopieur de l'école.

L'assurance RC de la mairie prendra en charge le remplacement du photocopieur de l'école abîmé après une exposition trop longue près d'une source de chaleur.

#### Contrat d'entretien extincteurs.

Un point précis sera réalisé sur ce dossier le 19 mars 2015. Sont concernés : Mr le Maire et Madame Chauvet.

#### Edito.

Monsieur le maire rappelle que l'élaboration de l'édito communal doit faire l'objet d'une réflexion et restitution partagées des membres de la Commission Communication.

#### Panneau signalétique.

Ce support de communication mis à la lecture des habitants et des gens extérieurs à la commune doit faire l'objet d'une attention particulière dans sa conception.

Monsieur le Maire demande que chacun puisse réfléchir aux points d'intérêts qui devront figurer sur la carte communale et à leur valorisation.

#### Etang de la Hage.

Autorisation des services de l'état et étude hydrogéologique en cours.

#### Syndicat des eaux de Rauzan.

Lors de sa dernière réunion, le syndicat des eaux de Rauzan nous informe d'une baisse des consommations d'eau malgré une augmentation de la population. Ces économies d'eau vont dans le bon sens de la préservation de la ressource.

Le syndicat propose également de refaire une distribution des économiseurs d'eau pour les clients qui ne seraient pas encore équipés. Cette information sera portée aux habitants de la commune.

#### Travaux église.

Les travaux de la façade sud démarreront le 1<sup>er</sup> avril pour finir fin juin 2015.

#### P.L.U.

Procédure de modification en phase de finalisation avec permanences de l'enquête publique les 20 (9-12h) et 31 (14-17h) mars et le 9 (9-12h) et 20 (14-17h) avril 2015.

#### Commission communale des impôts directs.

Convocation de la commission le 24 mars 2015 à 9h30.

Téléalarme de la pompe de relevage assainissement.

Afin de garantir un meilleur suivi (continuité de service) de la pompe de relevage du réseau d'assainissement, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une téléalarme déportée sur un portable en cas de défaut de l'installation.

Cet équipement nous permettra de prévenir de tout débordement sur défaut ou manque tension en toute période de l'année. Coût environ 600€.

Constitution du bureau des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire dans un créneau de 2h sur le tableau de tenue du bureau de vote qui sera adressé à tous les membres.

Syndicat du collège de Branne.

La réunion du 5 mars du Syndicat semble confirmer des problèmes budgétaires liés à des factures non réglées par le syndicat qui concernent la sté Citram.

Une nouvelle réunion prévue le 16 permettra de déterminer les mesures à prendre.

Carnaval des écoles le 14 mars 2015.

SEMOCTOM - Benne pour encombrants.

Le semoctom mettra à disposition des habitants de la commune pour le WE du 24 et 25 avril 2015, une benne de 10m<sup>3</sup> pour la récupération des encombrants. Cette benne sera posée au lieu-dit le monument.

Il sera demandé aux administrés de ne rien déposer au pied de ce récupérateur et de ne pas y mettre de pneu.

La séance est levée à 20h35